



Déclaration CGT COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE Extraordinaire du 19 mars 2020

Information et Consultation sur l'activité partielle

La crise sanitaire exceptionnelle à laquelle nous devons faire face est une épreuve inédite pour nous toutes et tous. Cette pandémie de COVID-19 est une crise sanitaire majeure à l'échelle mondiale.

L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population. Le monde du travail est pleinement mobilisé en ce sens.

Dans tous les secteurs assurant la satisfaction des besoins vitaux, travailleuses et travailleurs sont à leur poste dans des conditions de difficulté croissante. C'est notamment le cas des personnels de santé, de ceux des services de l'État, des transports, de l'énergie, des sapeurs-pompiers, des salariés du commerce, de la logistique, de l'agroalimentaire, de l'eau, des agents de propreté, des éboueurs, des personnels de crèche qui assurent la garde des enfants de celles et ceux qui sont au travail.

La crise économique qui touche le pays est spectaculaire dans le transport aérien avec une chute du trafic sans précédent. Elle impacte toutes les entreprises de nos aéroports avec des conséquences importantes pour les salariés.

La CGT reste auprès des travailleuses et travailleurs. Nous agissons avec elles, avec eux, pour faire respecter leurs droits et garantir leurs conditions de travail. Elle apporte son soutien à tous, celles et ceux qui, par l'action collective, par l'usage du droit de retrait, luttent pour défendre leurs droits à la santé et à la sécurité.

Le gouvernement et les employeurs doivent tout faire pour fournir, sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent.

Parce que la recherche du profit a encore moins de sens aujourd'hui, nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant au service public aéroportuaire et ne répondant aux besoins essentiels de la population. Il en va de la santé des salariés et de leurs familles. Il en va aussi de l'impérieuse nécessité de ne pas engorger davantage les services de secours et les établissements de santé.

La mesure de chômage partielle impactera durement les salariés au niveau de leurs rémunérations, organisation du travail, conditions de travail et pour les activités maintenues un risque d'exposition réel.

Le gouvernement et la direction doivent garantir le maintien plein et entier de la rémunération de tous les salariés quelle que soit leur situation.

Il convient par conséquent de décider de la mise en œuvre de mesures importantes adaptées pour faire face à cette crise.

- 1. Maintenir l'essentiel des éléments de rémunération afin de garantir le pouvoir d'achat des salariés comme s'y est engagé l'Etat et éviter qu'ils soient les victimes sociales de cette crise**
- 2. Sur les questions HSCT, les C3SCT et le C2SCT doivent être informées et associés à la mise en œuvre de toutes les mesures d'organisation du travail et les mesures de sécurité et de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, obligation première des employeurs.**
 - Faire l'état des lieux sanitaire de l'entreprise et nombre de salariés contaminés et prise en compte du RPS**
 - Nombre de salariés engagés activité par activité**
 - Missions maintenues et organisation du travail**
 - Moyens indispensables de protection délivrés**
 - Mettre à jour du DUER risque épidémiologique et RPS**
- 3. Etablissement et mise en œuvre d'un Plan d'action HSCT, son suivi par la participation des élus en maintien d'activité indispensable**
- 4. Report des info-consult qui reviennent chaque année (sur la situation économique et financière, le bilan social prévues le 9 avril...) mais pour les reporter suivant un nouveau planning social après la crise et non pas les supprimer.**
- 5. Suspension, voire le report sine die des réorganisations en cours.**
- 6. Les institutions du personnel dont le CSE doivent pouvoir continuer d'exercer leurs prérogatives. Nous devons pouvoir réagir aux mesures d'urgence. Il nous faut des mesures adaptées pour les élus du CSE et CSSCT afin de pouvoir vérifier les conditions de travail des salariés présents sur les sites. Autorisations d'accès aux membres CSSCT et délégués syndicaux.**

Alors que les salariés vont supporter cette crise tant sur le plan sanitaire que sur le plan financier, la direction ne remet pas en cause les investissements financiers et la politique de dividendes. Ainsi, des centaines de millions d'euros vont être utilisés pour terminer l'acquisition de GMR et les actionnaires seront assurés de toucher 62% des bénéfices soit 361M€. C'est scandaleux.

Le Président de la République a déclaré que nous étions en guerre.

Il faut reprendre le programme du Conseil National de la Résistance qui a permis à notre pays de se redresser et de mettre en place le meilleur système de solidarité qui nous a permis de faire face à de nombreuses crises.

C'est ce programme qu'il faut reprendre et stopper les capitalistes qui font preuve de leurs défaillances dans cette période.

Seuls les imbéciles peuvent encore croire que le libéralisme va nous sauver.

La réponse c'est la nationalisation d'Aéroports de Paris, Air France et internaliser les activités sous-traitées dans ces entreprises. C'est la seule garantie d'assurer le maintien de nos activités et donc d'emplois et de salaires pour celles et ceux qui font fonctionner le pays.

La position de la direction, son plan d'activité partielle, son choix de maintenir la politique en faveur des actionnaires et des choix d'acquisition capitaliste sont à l'opposé des attentes des salariés et des besoins pour les aéroports parisiens.

Nous ne pouvons accepter de voir nos salaires amputer. Nous n'acceptons pas de payer les conséquences de cette crise que ce soit en portant les risques sanitaires et financiers.

La CGT vote contre ce plan d'activité partielle, demande le maintien de nos rémunérations, la protection des salarié-e-s et la nationalisation d'Aéroports de Paris.